

Proclamation des résultats

Renouvellement intégral des membres des Commissions Consultatives d'Établissement de l'Université du Mans

Scrutin du 6 janvier 2022

Vu le code de l'éducation ;

Vu la délibération n°2009-01-08-2 du Conseil d'administration du 8 janvier 2009 portant sur la mise en place et le fonctionnement des Commissions Consultatives d'Établissement au sein de l'établissement ;

Vu la délibération n°2021-09-30-060 du Conseil d'administration du 30 septembre 2021 approuvant les statuts des Commissions Consultatives d'Établissement compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs ;

Vu l'arrêté SAGJ-15-058 du 20 novembre 2015 portant sur la proclamation des résultats au renouvellement intégral des Commissions Consultatives d'Établissement (scrutin du 19/11/2015) ;

Vu l'arrêté SAGJ-17-010 du 25 janvier 2017 portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des Commissions Consultatives d'Établissement (scrutins du 24 janvier 2017) ;

Vu l'arrêté SAGJ-18-011 du 31 janvier 2018 portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des Commissions Consultatives d'Établissement (scrutins du 30 janvier 2018) ;

Vu les délibérations n° 2019-01-24-009, 2020-05-07-050, 2020-12-17-131, 2021-05-27-035 du Conseil d'administration de l'Université du Mans approuvant la prolongation du mandat des membres des Commissions Consultatives d'Établissement et ce jusqu'au 30 novembre 2021, terme de la dernière prolongation ;

Vu l'arrêté SAGJ-21-117 du 17 novembre 2021 du Président de l'Université portant sur l'organisation du renouvellement intégral des Commissions Consultatives d'Établissement de l'Université du Mans (scrutin du 7 décembre 2021) ;

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

- Vu** l'arrêté SAGJ-21-118 du 22 novembre 2021 du Président de l'Université portant modification des dispositions afférentes à l'organisation du renouvellement intégral des Commissions Consultatives d'Établissement (scrutin du 7 décembre 2021) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-119 du 26 novembre 2021 du Président de l'Université portant annulation du renouvellement intégral des membres des CCE fixé au 7 décembre 2021 et organisation d'un nouveau scrutin au 6 janvier 2022 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-125 du 2 décembre 2021 du Président de l'Université fixant le nombre de siège à pourvoir dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-126 du 13 décembre 2021 du Président de l'Université portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022 ;

- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

les résultats des scrutins afférents au renouvellement intégral des membres des Commissions Consultatives d'Établissement (ci-après désignées « CCE ») (Scrutin du 6 janvier 2022).

ARTICLE 1 - Résultats

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté SAGJ-21-119 susvisé, les membres des CCE sont élus au scrutin de liste par CCE et par collège à un tour et à la proportionnelle au plus fort reste.

Article 1.1 - Résultats pour la CCE n°1

Au sein de la CCE n°1, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
24	6	0	6

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste « CCE N°1 » LEBRETON-DERRIEN Sylvie BOYER Pierre-Louis RASPAIL Hélène BRIGANT Jean-Marie LAURENT Aurélie CHOLET Didier MOYSAN Emilie BOUTEILLE-BRIGANT Magali DRAPIER Sandrine PIERCHON Jean-Baptiste BEGUIN Céline BILLARANT Serge JUILLET-REGIS Hélène MARTY Richard BRAMI Cyril BIGOT Rodolphe	6	8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

LEBRETON-DERRIEN Sylvie
BOYER Pierre-Louis
RASPAIL Hélène
BRIGANT Jean-Marie
LAURENT Aurélie
CHOLET Didier
MOYSAN Emilie
BOUTEILLE-BRIGANT Magali

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

- En qualité de suppléants:

DRAPIER Sandrine
PIERCHON Jean-Baptiste
BEGUIN Céline
BILLARANT Serge
JUILLET-REGIS Hélène
MARTY Richard
BRAMI Cyril
BIGOT Rodolphe

Article 1.2 - Résultats pour la CCE n°2

Au sein de la CCE n°2, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
12	2	0	2

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste « Pour l'économie » NGUYEN Thi Thanh Huyen TERRIAU Anthony TANGUY Solenne MESSE Pierre-Jean MENARD Sébastien	2	5 sièges de titulaires

Sont donc élus en qualité de titulaires :

NGUYEN Thi Thanh Huyen
TERRIAU Anthony
TANGUY Solenne
MESSE Pierre-Jean
MENARD Sébastien

Article 1.3 - Résultats de la CCE n°3

Au sein de la CCE n°3, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
15	7	0	7

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « CCE Gestion »</u> DANGEREUX Katia FAURE-FERLET Axelle GUETAT Sana NEKHILI Dkikra ARDICCIONI Renzo BIDET Eric DIAWARA Tiéféng LY-BARO Fatima	7	4 sièges de titulaires 4 sièges de suppléants

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

DANGEREUX Katia
FAURE-FERLET Axelle
GUETAT Sana
NEKHILI Dkikra

- En qualité de suppléants :

ARDICCIONI Renzo
BIDET Eric
DIAWARA Tiéféng
LY-BARO Fatima

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Article 1.4 - Résultats de la CCE n°4

Au sein de la CCE n°4, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 9 sièges de titulaires et 9 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
27	6	0	6

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<p><u>Liste « Informatique, Traitement du signal, Sciences de l'Information et de la Communication »</u></p> <p>CAMELIN Nathalie RENAULT Valérie MAY Madeth CARLIER Florent DUGUE Nicolas VENANT Remi CRETIN-PIROLI Raphaëlle HAMON Ludovic HASSAN Kais TAHON Marie LAURENT Antoine PIAU-TOFFOLON Claudine PIROLI Fabrice CLEDER Catherine OUBAHSSI Lahcen PETITRENAUD Simon DESPRES Christophe LAFORCADE Pierre</p>	6	9 sièges de suppléants et 9 sièges de titulaires

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

CAMELIN Nathalie
RENAULT Valérie
MAY Madeth
CARLIER Florent
DUGUE Nicolas
VENANT Remi
CRETIN-PIROLI Raphaëlle
HAMON Ludovic
HASSAN Kais

- En qualité de suppléants :

TAHON Marie
LAURENT Antoine
PIAU-TOFFOLON Claudine
PIROLI Fabrice
CLEDER Catherine
OUBAHSSI Lahcen
PETIT-RENAUD Simon
DESPRES Christophe
LAFORCADE Pierre

Article 1.5 - Résultats de la CCE n°5

1.5.1 : Collège A

Au sein de la CCE n°5, Collège A (Professeurs des universités et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants étaient à pourvoir :

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
11	4	0	4

La liste suivante a obtenu :

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste « Lettres et Langues » BOURDET Jean-François LAURENT Franck LOJKINE Patricia PRINCE Nathalie ABOUDDAHAB Rédouane LETORT Delphine FORTIN-TOURNES Anne-Laure SANTIN-GUETTIER Anne-Marie BAILLOT Anne COPELLO Fernand	4	10 sièges de titulaires

Sont donc élus en qualité de titulaires :

BOURDET Jean-François
LAURENT Franck
LOJKINE Patricia
PRINCE Nathalie
ABOUDDAHAB Rédouane
LETORT Delphine
FORTIN-TOURNES Anne-Laure
SANTIN-GUETTIER Anne-Marie
BAILLOT Anne
COPELLO Fernand

1.5.2 : Collège B

Au sein de la CCE n°5, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
27	8	1	7

La liste suivante a obtenu :

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « Lettres et Langues »</u> MIR-SAMII Reza JULLIOT Caroline TABARD Laëtitia SERVOISE Sylvie LACHAZETTE Xavier LAMOTHE Elisabeth SOCCARD Sophie PERSYN Sandrine VALVERDE Lucie MORICE Juliette FERON Corinne AUDRAS Isabelle SALAM Pierre MICHAUD Maude FINTZEL Julie NANA TENDING Marie-Laure NEYROD Dominique DOR Laili TEJADA Ricardo	7	10 sièges de titulaires et 9 sièges de suppléants

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

MIR-SAMII Reza
JULLIOT Caroline
TABARD Laëtitia
SERVOISE Sylvie
LACHAZETTE Xavier
LAMOTHE Elisabeth
SOCCARD Sophie
PERSYN Sandrine
VALVERDE Lucie
MORICE Juliette

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

- En qualité de suppléants :

FERON Corinne
AUDRAS Isabelle
SALAM Pierre
MICHAUD Maude
FINTZEL Julie
NANA TENDING Marie-Laure
NEYROD Dominique
DOR Laili
TEJADA Ricardo

Article 1.6 - Résultats de la CCE n°6

Au sein de la CCE n°6, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
10	7	0	7

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste « CCE 6 Collège B » BERTRAND Estelle MUSSET Benoît CORRIOL Vincent TISON Stéphane BOUCHET Renaud RUELLET Aurélien VILMAIN Vincent RENAULT Rachel ALLELY Annie JOHANS Emmanuel	7	6 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

BERTRAND Estelle
MUSSET Benoît
CORRIOL Vincent
TISON Stéphane
BOUCHET Renaud
RUELLET Aurélien

- En qualité de suppléants :

VILMAIN Vincent
RENAULT Rachel
ALLELY Annie
JOHANS Emmanuel

Article 1.7 - Résultats de la CCE n°7

Au sein de la CCE n°7, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
16	7	0	7

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste « 19232474 » BACONNIER-BAYLET Sandrine SALIN Elodie DURAND Mathieu MELCHIOR Jean-Philippe ETIEMBLE Angéline BOYAS Sébastien	7	7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

BEAUNE Bruno PIERRAT Adeline ANDREU-BOUSSUT Vincent BAILLY Guillaume FORTUNEL Frédéric MARTIN Tristan VILLARET Sylvain PEREZ Mélanie		
---	--	--

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

BACONNIER-BAYLET Sandrine
SALIN Elodie
DURAND Mathieu
MELCHIOR Jean-Philippe
ETIEMBLE Angéline
BOYAS Sébastien
BEAUNE Bruno

- En qualité de suppléants :

PIERRAT Adeline
ANDREU-BOUSSUT Vincent
BAILLY Guillaume
FORTUNEL Frédéric
MARTIN Tristan
VILLARET Sylvain
PEREZ Mélanie

Article 1.8 - Résultats de la CCE n°8

Au sein de la CCE n°8, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
8	0	0	0

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « Mathématiques »</u> BEN HARIZ Samir KAKAÏ Sarah MORLAIS Marie-Amélie POPIER Alexandre VOTSI Eirini	0	0

Cette liste n'ayant reçu aucune voix, une élection partielle sera organisée pour permettre de pourvoir aux 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants vacants. Un arrêté ultérieur du Président de l'Université viendra préciser les modalités d'organisation de ce scrutin complémentaire.

Article 1.9 - Résultats de la CCE n°9

Au sein de la CCE n°9, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
12	7	0	7

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « Physique CNU 28 »</u> BODY Monique BROTONS Guillaume BUSSELEZ Rémi DESERT Anne ERRIEN Nicolas LAUNAY Christian JUVE Vincent LABAYE Yvan NOEL Olivier	7	10 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

TABELLOUT Mohammed JOUANNEAUX Alain		
--	--	--

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

BODY Monique
BROTONS Guillaume
BUSSELEZ Rémi
DESERT Anne
ERRIEN Nicolas
LAUNAY Christian
JUVE Vincent
LABAYE Yvan
NOEL Olivier
TABELLOUT Mohammed

- En qualité de suppléant :

JOUANNEAUX Alain

Article 1.10 - Résultats de la CCE n°10

1.10.1 : Collège A

Au sein de la CCE n°10, collège A (professeurs des universités et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
16	12	0	12

La liste suivante a obtenu :

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « IMMM 31-32-33 »</u> BENYAHIA Lazhar CASTANET Anne-Sophie GOUTENOIRE François FONTAINE Laurent MARTEL Arnaud LEGEIN Christophe MONTEMBault Véronique SALUZZO Christine MAISONNEUVE Vincent NICOLAI Taco CHASSENIEUX Christophe BERTUS Philippe PONCIN-EPAILLARD Fabienne TASSIN Jean-François	12	10 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

BENYAHIA Lazhar
CASTANET Anne-Sophie
GOUTENOIRE François
FONTAINE Laurent
MARTEL Arnaud
LEGEIN Christophe
MONTEMBault Véronique
SALUZZO Christine
MAISONNEUVE Vincent
NICOLAI Taco

- En qualité de suppléants :

CHASSENIEUX Christophe
BERTUS Philippe
PONCIN-EPAILLARD Fabienne
TASSIN Jean-François

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

1.10.2 : Collège B

Au sein de la CCE n°10, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
29	23	0	23

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste « CCE N°10 2022 » GUIET Amandine BOUSSONIERE Anne LAGARDE Fabienne RIBAUD Annie COSTE Sandrine CHANY Anne-Caroline PASCUAL Sagrario NOURRY Arnaud CORBEL Gwenaël COLOMBANI Olivier PIOGE Sandie LE BERRE Françoise BOEDA Fabien LAURENT Mathieu RENOU Frédéric GAO Youping ADIL Karim LHOSTE Jérôme PASETTO Pamela BARRE Maud	23	10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

GUIET Amandine
BOUSSONIERE Anne
LAGARDE Fabienne
RIBAUD Annie
COSTE Sandrine
CHANY Anne-Caroline
PASCUAL Sagrario
NOURRY Arnaud
CORBEL Gwenaël
COLOMBANI Olivier

- En qualité de suppléants :

PIOGE Sandie
LE BERRE Françoise
BOEDA Fabien
LAURENT Mathieu
RENOU Frédéric
GAO Youping
ADIL Karim
LHOSTE Jérôme
PASETTO Pamela
BARRE Maud

Article 1.11 - Résultats CCE n°11

1.11.1 : Collège A

Au sein de la CCE n°11, collège A (professeurs des universités et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
22	7	0	7

La liste suivante a obtenu :

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « LMU 60-63a »</u> PICART Pascal BRETEAU Jean-Marc DAZEL Olivier RICHOUX Olivier FELIX Simon PEZERAT Charles GAUTIER François SIMON Laurent GABARD Gwenaël POTEL Catherine EL MAHI Abderrahim	7	10 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

PICART Pascal
BRETEAU Jean-Marc
DAZEL Olivier
RICHOUX Olivier
FELIX Simon
PEZERAT Charles
GAUTIER François
SIMON Laurent
GABARD Gwenaël
POTEL Catherine

- En qualité de suppléants :

EL MAHI Abderrahim

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

1.11.2 : Collège B

Au sein de la CCE n°11, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
22	7	0	7

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « LMU 60-63b »</u> BENTAHAR Mourad DUCLOS Aroune PELAT Adrien DURAND Stéphane REBIERE Jean-Luc YAAKOUBI Nourdin PENELET Guillaume	7	7 sièges de titulaires

Sont élus en qualité de titulaires :

BENTAHAR Mourad
DUCLOS Aroune
PELAT Adrien
DURAND Stéphane
REBIERE Jean-Luc
YAAKOUBI Nourdin
PENELET Guillaume

Article 1.12 – Résultats de la CCE n°12

Au sein de la CCE n°12, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Le Mans, le 10 janvier 2022,



Arrêté n°SAGJ-22-002

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
19	10	0	10

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<u>Liste « CCE 12 Biologie-Géologie »</u> MIMOUNI Virginie MARCHAND Justine LEIGNEL Vincent BESSIN Paul CARUSO Aurore BLANCKAERT Vincent STRZERZYNSKI Pierre HERAULT Josiane	10	4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

Sont donc élus :

- En qualité de titulaires :

MIMOUNI Virginie
MARCHAND Justine
LEIGNEL Vincent
BESSIN Paul

- En qualité de suppléants :

CARUSO Aurore
BLANCKAERT Vincent
STRZERZYNSKI Pierre
HERAULT Josiane

ARTICLE 2 – Composition

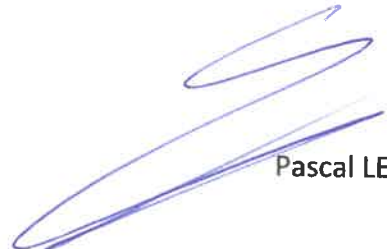
La composition des CCE, tenant compte des résultats de ce scrutin du 6 janvier 2022 ainsi que des désignations d'office de certains collèges A et de la nécessité d'organiser une élection partielle concernant les membres de la CCE n°8, collège B, sera arrêtée par le Président de l'Université.

ARTICLE 3 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Elections 2021 - CCE » et affiché au sein de chaque composante de l'établissement à la diligence de leur responsable administratif.



Pascal LEROUX

